

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2026-093

Date de la convocation : 11/06/2026

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 77

Conseillers représentés : 13

Le dix-huit juin deux mille vingt-six, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Pierre LAURENT-CHAUVET.

Présents : 001 LABBE José , 003 NICOLITCH Cédric , 006 BOXEBELD Pascal , 007 DORIDO Elie , 008 SEMBENI Peggy , 009 HUBSCH Benoit , 010 DUCHENE Eric , 011 TOURTIAUT Marielle , 013 POTRON Pierre , 014 ETIENNE Philippe , 015 MONFOURNY Camilla , 020 PLONER Benoît , 021 BOUILLON Mathieu , 022 GUERIN Anne-Marie , 024 DEVER Chantal , 025 NANJI Désiré , 026 DANNEAUX Dominique , 027 NAUDIN Muriel , 029 LAURENT-CHAUVET Pierre , 030 DEMISSY Pierre , 031 REMY Pascal , 034 COLIN Raphaël , 035 DE POUILLY Jean , 036 BOUILLON Daniel , 037 NICOT Sébastien , 039 MINET Maxime , 040 LOBIDEL Alain , 043 CALLUYERE Jean-Luc , 045 BROUILLON Patrick , 046 FREMIN Thierry , 047 NOCTON Thierry , 048 CARRE Joël , 049 ALLART Alexandre , 050 HERBAY Christelle , 052 GENTY Philippe , 053 MANCEAUX Christophe , 055 RATAUX Isabelle , 056 PIEROT Chantal , 058 LORFEUVRE Gérald , 059 LALLEMENT Séverine , 060 PREVOT Fabrice , 061 SOUDANT Antoine , 062 LEROY Yves , 063 NEVEUX Karine , 064 GROFF Benjamin , 066 GOUBLE Sylvain , 068 AFRIBO CRINVILLER Sylvie , 072 SIMONNET Arnaud , 073 HAAS Robert , 074 FAILLON Christel , 075 BESANCON Tony (jusqu'à 21:24:05) , 077 OUDIN Denis , 078 LE GALL Jean-François , 080 FOURCROY Stéphane , 081 BONHOMME Francis , 082 HAULIN Bertrand , 084 WATIER Audrey , 086 SALEZ René , 087 ARNOULT Jean-Pol , 089 FRANGEL Yann , 093 THIERION Vincent , 094 FRAIPONT Anne , 096 CANIVENQ Roland , 097 GROSSELIN Jacques , 098 DAUPHY Bruno , 099 BESTEL Bernard , 100 VAN DEN BERGH Charles , 103 LAMPSON GUEILLIOT Nadège , 105 LEBON Christophe , 106 MAROTEAUX Nathalie , 108 LESUEUR Patricia , 109 CARPENTIER Dominique , 112 LALLEMENT Davy , 114 COLSON Pascal , 115 PASTE Laurence , 116 AVRIL Christophe , 122 DELIN Fabienne ,

Ont donné procuration : 002 DAVID Sonia (à 086 SALEZ René) , 005 SEMBENI Anne (à 048 CARRE Joël) , 044 CERRAJERO Eladio (à 006 BOXEBELD Pascal) , 057 ARNOULT Jean Christophe (à 056 PIEROT Chantal) , 065 CAILLOUX Corinne (à 064 GROFF Benjamin) , 067 AUROUX Emmanuel (à 082 HAULIN Bertrand) , 070 PERTUS Xavier (à 025 NANJI Désiré) , 085 DACHY Bruno (à 058 LORFEUVRE Gérald) , 104 LESCUYER Anne (à 109 CARPENTIER Dominique) , 107 DESGEORGES Marc (à 105 LEBON Christophe) , 110 HUET Eric (à 112 LALLEMENT Davy) , 111 GARRAUD Sabine (à 103 LAMPSON GUEILLIOT Nadège) , 120 HABERT Johan (à 122 DELIN Fabienne) ,

Secrétaire de séance : M. Christophe LEBON

OBJET : LISTE DES DEPENSES A IMPUTER AUX ARTICLES 6232, 6234 et 6238

Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Considérant que selon l'instruction comptable M57, le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies. Du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

.../...

Dans ces conditions, la collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

La collectivité souhaite avoir le même raisonnement pour les comptes 6234 et 6238 bien qu'ils ne soient pas concernés par les dispositions ci-dessous mais facilitera le travail du service Finances.

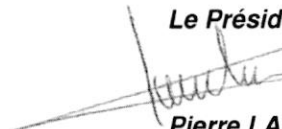
Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **De prendre en charge au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses engagées dans le cadre d'événements organisés par la Communauté de communes. D'une manière générale, cela concerne l'ensemble des biens, services, objet et denrées divers. Les événements concernés sont les vœux au personnel, les temps conviviaux avec le personnel, les cérémonies pour les départs en retraite, médailles du travail.**
- **De prendre en charge au compte 6234 « Réceptions » les dépenses de réceptions lors de visites de personnalités officielles, les dépenses de fournitures diverses et boissons pour les réunions du conseil communautaire, les dépenses liées à l'accueil des internes en médecine, aux groupes de travail du Contrat Local de Santé et toute réunion avec des professionnels de santé (CPTS, etc...)**
- **De prendre en charge au compte 6238 « Publicité, publication, relations publiques – Divers » les dépenses relatives à l'accueil de journalistes pour la promotion du territoire (frais d'hébergement, repas...), les dépenses relatives à la promotion du territoire dans le cadre d'actions de recherche de médecins (participation congrès, accueil d'influenceurs...)**

Le secrétaire de séance,

Christophe LEBON

Le Président,


Pierre LAURENT-CHAUVET

